

DES OPTIONS

POUR VOUS FACILITER

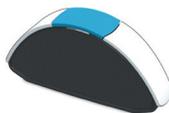
LA VIE À DOMICILE !

L'OPTION GRATUITE



Le poussoir handicap

LES OPTIONS PAYANTES



L'enceinte supplémentaire si vous vivez sur plusieurs étages ou dans un grand logement.



Le détecteur de fumée relié au central.



La géolocalisation qui vous sécurise chez vous et hors de chez vous.



Pour constituer un dossier, il faut :

- ☛ le dernier avis d'imposition du foyer
- ☛ le N° de Sécurité Sociale
- ☛ un RIB
- ☛ pour les personnes de moins de 65 ans, un certificat médical

Vous pouvez venir remplir un contrat à notre bureau, l'imprimer depuis notre site, ou remplir le formulaire en ligne, sur notre site :

www.deltarevie03.com

**Une équipe de professionnels
à votre écoute et
à votre service
24h/24 7jours/7**



DELTA REVIE 03

ASSOCIATION LOI 1901

**29 AVENUE JULES FERRY
03100 MONTLUÇON**

04.70.29.23.32

DE 8H30 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H30

DU LUNDI MATIN AU VENDREDI MIDI

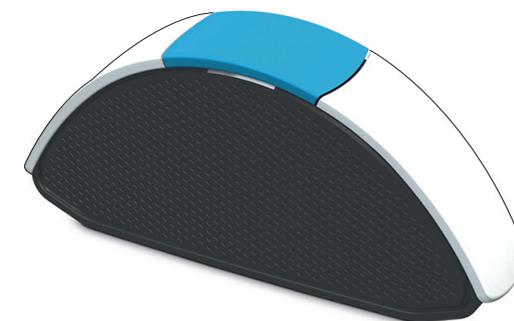
www.deltarevie03.com

e-mail : contact.deltarevie@gmail.com

Delt **03**
Revie

TÉLÉASSISTANCE
Association 1901

**VIVRE CHEZ SOI
EN TOUTE SÉCURITÉ**



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



Déduction d'impôts de 50 %

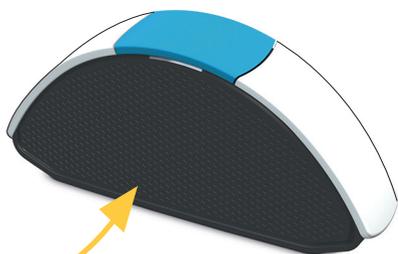


L'ÉQUIPEMENT

LE TRANSMETTEUR

équipé d'un système d'interphonie permettant de vous mettre en relation avec notre centrale d'écoute

LA CENTRALE D'ÉCOUTE



ET

LE MÉDAILLON

porté en collier ou en bracelet, étanche, à garder constamment sur soi



L'UTILISATION



Vous avez un problème de santé, Vous êtes tombé(e), Vous entendez que quelqu'un essaye de pénétrer dans votre domicile, etc.



APPUYER FERMEMENT SUR VOTRE MÉDAILLON

(jusqu'à l'activation de la diode rouge) pour déclencher l'appel de secours.



L'alarme est immédiatement transmise à notre centrale d'appel.



Par l'interphonie de votre central, notre centrale d'appel prend contact avec vous afin d'évaluer la situation. En cas de non réponse, un appel est effectué par téléphone.



Famille
Amis/Voisins



Secours

Selon la situation et/ou les consignes inscrites dans votre dossier, la centrale d'appel déclenche soit un contact de la famille, voisins ou amis dont vous avez donné les coordonnées à la constitution de votre dossier, soit les secours (SAMU, Pompiers)

LA REDEVANCE

- La redevance est **calculée d'après les revenus du foyer**, car nous possédons **des paliers proportionnels aux revenus**.
- La redevance mensuelle est **prélevée** vers le 12 de chaque mois, et à terme échu.
- Les **dépenses engagées pour la téléassistance** bénéficient d'une **déductibilité fiscale de 50 %**.



- Des **aides publiques** peuvent être mobilisées et certains **organismes privés** proposent également des **aides financières** :

- ☛ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (**APA**) (se renseigner au Conseil Départemental.)
- ☛ La Prestation de Compensation du Handicap (**PCH**) (se renseigner à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.)
- ☛ Les **caisses de retraite de base** (action sociale des CARSAT, MSA, RSI).
- ☛ Les **caisses de retraite complémentaire ou les mutuelles**.

« SERVICES »

- Des «**appels de courtoisie**» sont passés chaque après-midi par nos bénévoles, aux abonnés qui le souhaitent afin de rompre la solitude, prendre des nouvelles, souhaiter les anniversaires, etc.
- Nous proposons des kits de **téléassistance provisoire**, pour les personnes qui ont une immobilité passagère, qui sont en attente d'un placement, d'un séjour temporaire, etc. Forfaits **de 15 jours à 2 mois**.